

Le champ en suspens

Ordre du jour :

1. Poursuite de la négociation sur le règlement intérieur de la CPPNI
2. État des lieux du cadre conventionnel et de la politique de formation professionnelle par branche
3. Actualités : point sur les mandats, la demande d'extension, calcul d'audience
4. Questions diverses

Présents :

OS : CFDT Éclat ; CFDT FR ; CGT Éclat ; CGT FR ; CGT Pêche de loisir, Sud solidaires Éclat ; FO P de L- FR-Éclat
OP : Héxopée Familles Rurales, Pêche de loisir

1. Poursuite de la négociation sur le règlement intérieur de la CPPNI

CGT : bien que contre dans la Branche du sport, elle maintient le poids des votes en fonction de la représentativité.

SUD, CFDT : idem sur poids des votes selon représentativité.

La CFDT sera attentive dans les autres instances pour demander la même chose. CFDT applique décision de sa confédération.

Idem pour la CGT qui révisera probablement sa position sur le mode de vote : 1OS/1 Voix.

FO et UNSA : 1 OS une voix.

CFTC : absente.

Hexopée émet des réserves sur la CNEPF, car cela peut bloquer l'activité. A rediscuter.

Décision : poids du vote s'applique selon représentativité. Le RI sera circularisé et soumis à la signature.

Représentativité : toutes les OS représentatives jusqu'à la prochaine mesure d'audience. En cas de non-représentativité, l'OS peut participer aux échanges, sans signature d'accord.

2. État des lieux du cadre conventionnel et de la politique de formation professionnelle par branche

Présentation des politiques formation des Branches.

Deux OPCO : Uniformation pour FR et ECLAT ; OCAPIAT pour Pêche de Loisir.

Formation professionnelle : (supports de présentation)

CPNEF Éclat :

14040 entreprises ; 307500 postes ; 71360 ETP.

64 % femmes, Moyenne d'âge 34 ans, 60 % cdi, 40 % temps partiel

Collecte brute de 24 millions d'euros. 40 000 salariés formés en 2022 pour un budget de 80 millions d'euros.

- Une politique fondée sur mutualisation.
- Un observatoire des métiers dont cartographie des métiers et des compétences
- Un catalogue de branche avec une cinquantaine de thématiques
- Une contribution conventionnelle de 2,1 % de masse salariale, très significatif. Cela ne prend pas en compte les efforts supplémentaires des employeurs. Cofinancement sur les dispositifs légaux possibles.
- Co-financement d'un catalogue dans le cadre d'une commission activités d'accueil avec la SPP ASJL
- Deux CQP : animateur périscolaire et intervenants en pratiques artistiques. D'où la création de l'organisme certificateur éclat (OCE), installée au premier janvier 2023.
- Accord pro-A avec près de 100 certifications
- Collecte du paritarisme par l'OPCO. A voir en 2024

En cours : Actualisation des fiches métiers (évolutions du métier et des compétences du secteur de l'animation)

Familles rurales :

Pas de CPNEF, en tant que telle. La formation pro est traitée en CPPNI

2 points communs avec Eclat :

- OPCO Uniformation depuis 2019
- Contribution conventionnelle : 2,10%

Sur l'enveloppe conventionnelle et à hauteur de 10% de la contribution :

- Une offre de formations gratuites avec 3 axes décidés paritairement :
 - Accompagnement des structures, gestion et développement,
 - Ressources humaines et droit social
 - Management
- Des co-financement « plan pauvreté », numérique.
- Aide aux +50 qui n'ont plus accès à offre gratuite

Chaque année :

- Propositions de webinaires sur la formation professionnelle
- Sensibilisation des adhérents pour remplissage baromètre Uniformation.

Pêche de loisir :

Un OPCO différent : OCAPIAT (4 OPCO en 10 ans)

- Pas de contribution conventionnelle.
- Priorité à alternance : 500 000 € contre plan de développement des compétences 251 000€
- Pas de catalogue dédié mais accès au catalogue OCAPIAT
- Mise en place kit de gestion des compétences (formation des managers)
- Etude risques professionnels dans la branche
- DUERP/ hygiène et sécurité au travail

A la suite de la présentation des branches, Hexopée propose de partir de l'accord actuel de la CCN ECLAT pour une rédaction d'accord.

Conséquences en termes cotisations +1,6-1,9 % en plus

A voir ensuite ce que l'on veut financer, quelle cotisation ? et ce dont Pêche de loisir peut bénéficier même sans conventionnelle.

FR pourrait entrer dans CPNEF commune d'ici janvier 2024.

En question (FO) : comment P de L peut rejoindre Uniformation, dans quel délai et quid de la période de transition pour la formation des salariés ?

Perspectives de travail concernant la CPNEF :

Pour septembre, un premier projet. Transposition pour intégrer FR puis P de L.

3. Actualités : point sur les mandats, la demande d'extension, calcul d'audience

Avenant 197 (droit syndical national dans le cadre de la fusion des champs conventionnels ÉCLAT) signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT

Accord de champ contesté par ELISFA. A été reçu par la DGT. Hexopée va demander un rdv et interroge les OS sur leur position. CGT et CFDT répondent qu'elles ne soutiennent pas la position de ELISFA

Retraites : La CFDT interpelle sur les critères pénibilité. Demande des négociations de Branches plutôt que sectorielles. Souhaite négocier dans ce périmètre (3 branches désormais). Sujet qui devait être ouvert en juin 23.

Passage en mixte : en attente de la réponse de la DGT

Calcul d'audience : à confirmer.

Prochaines réunions : 26 septembre ; 14 novembre.

Réunion de décembre : **21/12/2023 14h en remplacement du 19 décembre**

4. Questions diverses

Pas de questions diverses

Paris, le 25 septembre 2023

Pour la délégation FO : Sylvie BECK (FNAS FO),
Laurence GILBERT, Marie Blanche JULIEN et Fabien TRAMBLAY (SNEPAT FO),
Alexandre NARS (FEETS FO)